



## Medienmitteilung Communiqué de presse

**telefax • telefax • telefax**

Info/mf

Berne, le 14 décembre 2011

Le ministère public régional Jura bernois – Seeland et la police cantonale bernoise communiquent :

Lac de Bienne

### **Mise en accusation l'année prochaine**

**cpb. La mise en accusation relative à l'accident de bateau survenu sur le lac de Bienne au mois de juillet 2010 n'aura lieu que l'année prochaine. Les résultats d'une expertise sont encore attendus.**

Le ministère public régional Jura bernois – Seeland avait ouvert une instruction préparatoire pour homicide par négligence à la suite de l'accident de bateau survenu le dimanche 11 juillet 2010 sur le lac de Bienne. Au cours des investigations, de forts soupçons ont été portés sur un homme alors âgé de 74 ans, habitant la région.

En relation avec la procédure, plusieurs expertises ont été demandées à différentes instances, la dernière au printemps dernier. Initialement, les résultats devaient être présentés à l'automne. Ils ne sont toutefois pas encore disponibles, en raison de l'envergure des questions techniques qui se posent. Ces résultats sont attendus pour le premier trimestre 2012. De plus, suite à l'établissement d'une expertise précédente, la défense a adressé des questions supplémentaires au sujet de celle-ci, pour lesquelles les réponses sont encore pendantes.

Pour ces raisons, la mise en accusation initialement prévue pour cet automne ne peut pas encore avoir lieu. Le ministère public ne pourra évaluer si l'instruction est complète qu'une fois toutes les expertises terminées. La loi prévoit ensuite un nouveau délai pour la présentation éventuelle par la défense de réquisitions de preuves supplémentaires. Une mise en accusation n'est donc pas à prévoir avant le deuxième trimestre de l'année prochaine.

*Note aux rédactions : Pour des renseignements en français, s'adresser à Monsieur Pascal Flotron, chargé d'information du Ministère public, au numéro 032 494 56 20 jusqu'à 11h00.*